

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 juin 2023

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 -
(N° 1346)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL479

présenté par

M. Mandon, Mme Brocard, Mme Desjonquères, Mme Jacquier-Laforge et M. Latombe

ARTICLE 7

Après l'alinéa 6, insérer l'alinéa suivant :

« 4° Par les entreprises de moins de 10 salariés. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit par cet amendement de permettre aux petites entreprises de moins de 10 salariés d'être exonérées de la contribution pour la justice économique, afin de tenir compte de leur capacité financière et juridique, afin de répondre à la préoccupation du Garde des Sceaux les concernant, exprimée lors des débats au Sénat.